



MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS (SAS)

SOS MÉDECINS

Kit de communication

Décembre 2022



1 Le Service d'Accès aux Soins P.03

2 La plateforme numérique SAS P.04

3 Comment participer au SAS pour un Médecin affilié à SOS Médecins ? P.05

- *Par où commencer ?* P.05
- *En tant que médecin affilié à SOS Médecins ;* P.06
- *En tant que gestionnaire de structure SOS Médecins ;* P.07

4 ANNEXES P.9



Le service d'accès aux soins (SAS) est un nouveau service d'orientation de la population dans leur parcours de soins. Pour le patient confronté à un besoin de soins urgent ou non programmés et lorsque l'accès à son médecin traitant n'est pas possible, le SAS doit permettre d'accéder, à toute heure et à distance à un professionnel de santé. Ce dernier pourra lui fournir un conseil médical, lui proposer une téléconsultation, l'orienter selon la situation vers une consultation de soin non programmé en ville, vers un service d'urgence ou déclencher l'intervention d'un SMUR ou d'une ambulance.

Le SAS repose sur une collaboration étroite de l'ensemble des professionnels de santé d'un même territoire, qu'ils relèvent de la filière de l'aide médicale urgente (AMU) ou de la filière de médecine générale. Cette collaboration se traduit par la mise en place d'un plateau de régulation des appels du SAS, accessible 24H/24 et 7J/7, auquel participent les deux filières : d'une part, la régulation médicale de l'aide médicale urgente, et d'autre part, une régulation de médecine générale en journée pour les soins non programmés. Cette dernière n'a pas vocation à se substituer aux consultations assurées par les médecins traitants et les organisations de soins non programmés déjà en place.

Le SAS complète l'offre de soins existante et remet le patient au cœur de la médecine de ville, en lui évitant un passage inutile aux urgences.

QUELS CONSTATS ?

- Un recours croissant et parfois inapproprié aux services d'urgence ;
- Une demande accrue de prise en charge non-programmée aux médecins de ville.

QUELLE RÉPONSE GRÂCE AU SAS ?

- Une meilleure organisation de la prise en charge des soins non programmés ;
- L'adaptation de la réponse à la gravité de la situation du patient par une régulation.

L'ORGANISATION DU SAS



Une **plateforme téléphonique de régulation médicale**, accessible en composant le 15 (et les numéros locaux de permanence des soins quand ils existent), opérationnelle 24h/24 et 7j/7. Un assistant de régulation médicale (ARM) assure un premier décroché, et oriente si nécessaire très rapidement vers la filière d'aide médicale urgente ou vers la filière de médecine générale (soins non programmés) en fonction du degré d'urgence réel.

Une **plateforme numérique**, outil dédié uniquement aux professionnels de la chaîne de régulation médicale du SAS leur permettant de visualiser les créneaux disponibles des effecteurs de soins participant au SAS ; de réserver pour le patient une consultation de soins non programmé, au plus proche de leurs besoins (localisation, horaire, spécialité).



La plateforme numérique SAS

Un outil dédié aux professionnels de la chaîne de régulation médicale pour faciliter l'orientation vers la médecine de ville

Concrètement, lorsqu'une prise en charge urgente n'est pas requise pour le patient appelant le SAS, il est orienté vers la filière de médecine générale. Cette dernière est portée à la fois par des médecins régulateurs et des Opérateurs de Soins Non Programmés (OSNP). Les OSNP ont notamment pour rôle de trouver des rendez-vous de médecine de ville dans les 48h pour les patients dont le besoin de soins non programmés a été confirmé par le médecin régulateur. **A cette fin, les acteurs de la chaîne de régulation médicale peuvent s'appuyer sur la plateforme numérique SAS.**

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

Le principe de la plateforme numérique SAS repose sur la mise en visibilité de l'ensemble des créneaux disponibles des effecteurs de soins. Il s'agit des créneaux **grand public** (hors créneaux réservés patientèle) ou professionnels, et dans les deux cas, ces créneaux ne sont pas réservés pour le SAS.

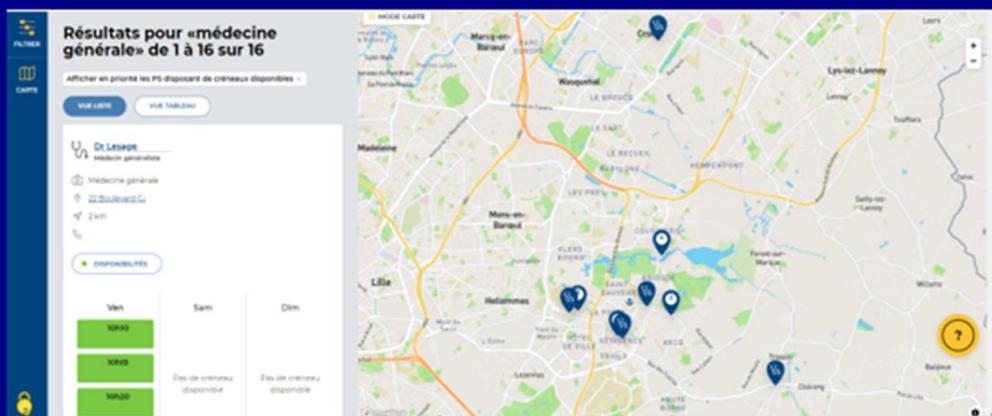
Ces disponibilités peuvent être remontées de deux manières :

- **Automatique** : l'effecteur de soin dispose d'une solution de prise de rendez-vous interfacé avec la plateforme (à date 29/06 Clickdoc, Doctolib, Keldoc, Maiia, Maincare, Monmedecin.org & Medunion urgences) → ses créneaux « disponibles » s'affichent automatiquement dans la plateforme numérique s'ils correspondent à la recherche effectuée par l'OSNP (localisation patient, horaire, spécialité).
- **Manuelle** : l'effecteur de soin ne dispose pas d'une solution de prise de rendez-vous ; ou celle-ci n'est pas encore interfacée avec la plateforme, ou ne souhaite pas autoriser l'interfaçage de sa solution avec la plateforme numérique alors ses créneaux disponibles peuvent être renseignés manuellement dans la plateforme.

Ainsi l'agrégation de l'ensemble de ces disponibilités, couplée au moteur de recherche de la plateforme permet de visualiser l'offre de soins non programmée en réponse à un besoin patient.

Lorsqu'un créneau convient, l'OSNP a la **possibilité de réserver directement le créneau pour le compte du patient** si celui remonte d'une solution éditeur.

Si aucun créneau de disponible n'apparaît sur la plateforme, **cette dernière dispose d'un annuaire de professionnels acceptant de prendre des patients « en sus de leurs disponibilités ».**



COMMENT SE CONNECTER À LA PLATEFORME NUMÉRIQUE PAR PRO SANTE CONNECT ? PAS À PAS

Etape n°1 :

- Sur la page d'accueil sas.sante.fr cliquez sur « me connecter ». Sur le bandeau qui apparaît à droite de l'écran, cliquer sur « se connecter par Pro Sante Connect »



Etape n°2 – Première Connexion, et double authentification

- Sur la page d'accueil sas.sante.fr cliquez sur « me connecter ». Sur le bandeau qui apparaît à droite de l'écran, cliquer sur « se connecter par Pro Sante Connect »



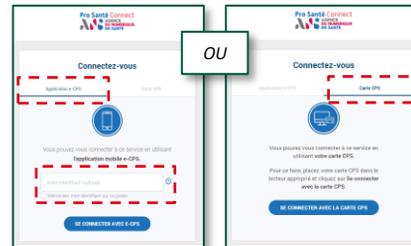
2a Vous n'avez pas de compte plateforme. Vous devez renseigner votre adresse professionnelle. A la soumission du formulaire, un mail vous est envoyé pour confirmer votre adresse



2b Vous disposez d'un compte et renseignez l'adresse de celui-ci. Après avoir indiqué vouloir lier votre compte, un mail vous est envoyé pour confirmer votre adresse. Il vous suffit pour cela de cliquer sur le lien reçu.

Etape n°3 – Connexions suivantes :

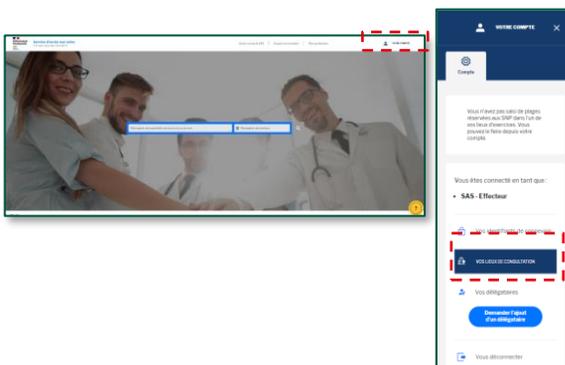
- Lorsque vous cliquez sur le bouton CPx, vous avez la possibilité de vous connecter avec votre compte e-CPS en indiquant votre identifiant national et en cliquant sur le bouton « Se connecter avec E-CPS ».
- Vous pouvez également vous connecter avec votre carte CPS. Si votre carte est bien connectée, vous êtes connecté au SAS et arrivez votre tableau de bord utilisateur.



ACCÉDER À MON ESPACE POUR LA DÉCLARATION DES MODALITÉS DE PARTICIPATION AU SAS EN TANT QU'EFFECTEUR

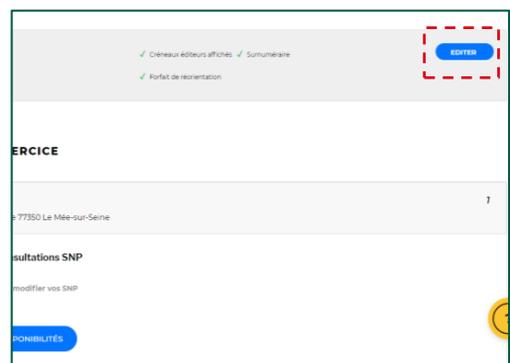
Etape n°4 :

- Lorsque vous êtes connecté, veuillez accéder à votre espace personnel.
- Cliquer sur « Votre compte » puis sur « Mon espace personnel ».



Etape n°5 :

- Lorsque vous êtes connecté, vous accédez à votre espace personnel.
- Dans l'encart « Paramètres de participation au SAS & affichage des créneaux », cliquez sur « éditer »

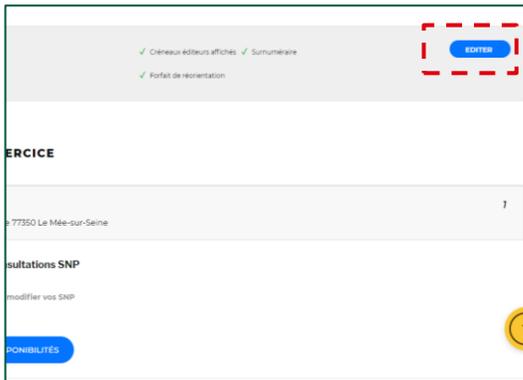


Je souhaite participer au SAS En tant que médecin effecteur affilié à SOS Médecins

COMMENT DÉCLARER MES MODALITÉS DE PARTICIPATION AU SAS ? PAS À PAS POUR UN MÉDECIN EFFECTEUR AFFILIÉ À SOS MÉDECINS

Etape n°1 :

- Lorsque vous êtes connecté, vous accédez à votre espace personnel
- Dans l'encart « Paramètres de participation au SAS & affichage des créneaux », cliquez sur « éditer »



Etape n°2 :

- Une pop in s'ouvre, veuillez cliquer sur « J'accepte d'être directement contacté par la régulation afin d'être sollicité pour prendre des patients en sus de mes disponibilités »
- Puis sur « Sélectionner » et cocher « via SOS Médecins »



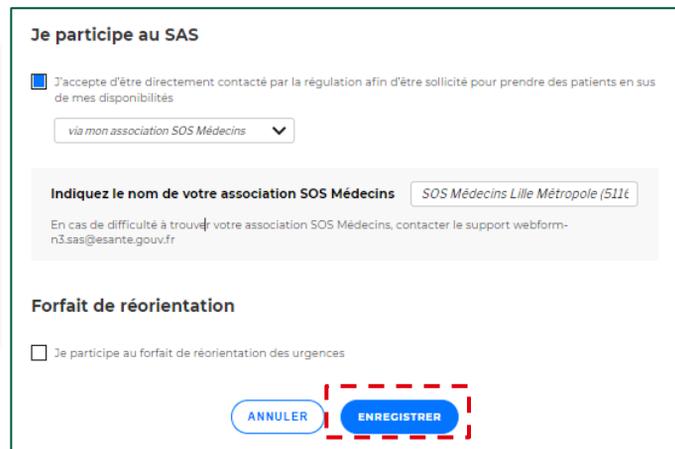
Etape n°3 :

- Veuillez sélectionner votre association SOS Médecins.



Etape n°4 :

- Veuillez cliquer sur « Enregistrer »



Je souhaite renseigner les créneaux disponibles des Médecins à affiliés à SOS Médecins En tant que gestionnaire de structure SOS Médecins

COMMENT RENSEIGNER LES DISPONIBILITÉS ? (2H* PAR ETP DE PROFESSIONNELS DE SANTÉ SOS MÉDECINS PARTICIPANT AU SAS)

- L'association SOS Médecins doit créer un compte « gestionnaire de structure » et remonter par ce compte l'ensemble des disponibilités des médecins de l'association. **Pour obtenir un compte gestionnaire de structure, vous devez en faire la demande auprès de l'adresse mail suivante : Hélène GUINEBRETIERE Helene.GUINEBRETIERE@esante.gouv.fr.**
 - Données à envoyer : mail, nom, prénom, territoire & structure.
 - Après la création de votre compte, veuillez trouver ci-dessous les modalités pour renseigner les disponibilités des professionnels de santé affiliés à SOS Médecins.
- Il s'agit de 2h par ETP de médecins SOS médecins participant au SAS via l'association.
- Ces 2h n'ont pas besoin d'être consécutives. En revanche, il n'est pas possible de déclarer une semaine 0h, puis 4h la semaine suivante, il s'agit bien de 2h chaque semaine par ETP de médecin.

Je souhaite renseigner les créneaux disponibles des Médecins affiliés à SOS Médecins En tant que gestionnaire de structure SOS Médecins

COMMENT RENSEIGNER LES DISPONIBILITÉS DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ ?

Etape n°1 :

- Lorsque vous êtes connecté, vous accédez à votre espace personnel
- Dans l'encart « Vos structures liées », cliquez sur « éditer les paramètres »



SOS Médecins Lille Métropole

Adresse :
SOS Médecins Lille Métropole - Point fixe de Lille
3 Avenue Louise Michel, 59000 Lille

Horaires de consultation
Éditer pour déclarer ou modifier vos créneaux disponibles

[ÉDITER VOS DISPONIBILITÉS](#)

Etape n°2 :

- Une pop in s'ouvre, veuillez cocher « J'accepte d'être directement contacté par la régulation afin d'être sollicité pour prendre des patients en sus de mes disponibilités » puis cliquer sur « Enregistrer ».



VOS PARAMÈTRES

Je participe au SAS

Je déclare sur l'honneur mettre en visibilité à minima 2 heures de disponibilité par semaine pour chaque médecin généraliste de mon association SOS Médecins sur mon agenda de la plateforme numérique SAS

[ANNULER](#) [ENREGISTRER](#)

Etape n°3 :

- De retour dans votre tableau de bord, cliquez sur « éditer mes disponibilités »



SOS Médecins Lille Métropole

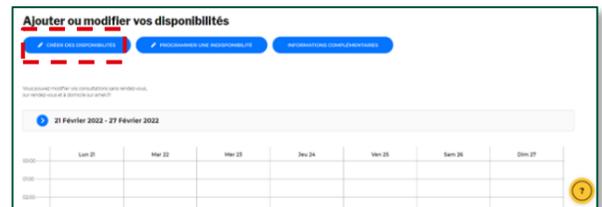
Adresse :
SOS Médecins Lille Métropole - Point fixe de Lille
3 Avenue Louise Michel, 59000 Lille

Horaires de consultation
Éditer pour déclarer ou modifier vos créneaux disponibles

[ÉDITER VOS DISPONIBILITÉS](#)

Etape n°4 :

- Vous accédez ensuite au menu d'édition de vos disponibilités. Vous pouvez en créer, les modifier ou déclarer une indisponibilité (voir les contenus de l'espace de formation pour les pas à pas détaillés de ces différentes actions, page 7)
- Cliquez sur « Créer des disponibilités »



Ajouter ou modifier vos disponibilités

[Créer des disponibilités](#) [Modifier vos disponibilités](#) [Supprimer vos disponibilités](#)

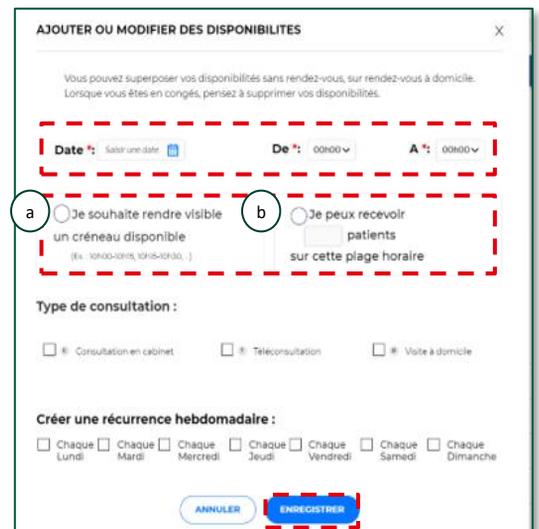
Vous pouvez modifier vos consultations sans rendez-vous. Consultez nous à domicile sur agenda ?

21 Février 2022 - 27 Février 2022

	Lun 21	Mar 22	Mer 23	Jeu 24	Ven 25	Sam 26	Dim 27
08:00							
09:00							
10:00							

Etape n°5 :

- Soit vous mettez à disposition un créneau de disponibilité, de la durée que vous souhaitez en fonction de votre spécialité. Dans ces cas-là, cochez la case « Je souhaite rendre visible un créneau disponible » en renseignant la bonne date et la durée du créneau.
- Soit vous mettez à disposition une plage, sur laquelle vous pouvez recevoir un certain nombre de patients. Dans ces cas-là, cochez la case « Je peux recevoir X patients sur cette plage horaire » en renseignant le nombre de patients que vous pouvez recevoir, sur la date et la durée que vous aurez renseigné.



AJOUTER OU MODIFIER DES DISPONIBILITÉS

Vous pouvez superposer vos disponibilités sans rendez-vous, sur rendez-vous à domicile. Lorsque vous êtes en congés, pensez à supprimer vos disponibilités.

Date : Sélectionner une date **De :** 00h00 **A :** 00h00

Je souhaite rendre visible un créneau disponible (ex : 10h00-10h30, 10h30-11h00, ...)

Je peux recevoir X patients sur cette plage horaire

Type de consultation :

Consultation en cabinet Téléconsultation Visite à domicile

Créer une récurrence hebdomadaire :

Chaque Lundi Chaque Mardi Chaque Mercredi Chaque Jeudi Chaque Vendredi Chaque Samedi Chaque Dimanche

[ANNULER](#) [ENREGISTRER](#)



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXES

La plateforme numérique SAS propose deux grandes fonctionnalités :

- **Un annuaire national exhaustif de l'offre de soins et un moteur de recherche** qui garantissent une neutralité dans la recherche d'offre de soins (s'appuyant sur l'annuaire sante.fr enrichi)
- **Un service d'agrégateur des disponibilités des professionnels de santé**, s'appuyant sur l'interopérabilité avec les outils professionnels (agendas partagés, outils de prise de RDV en ligne, etc.) afin d'en automatiser la remontée

La plateforme est également le seul outil permettant la déclaration des modalités de participation au SAS en lien avec les rémunérations SAS.

CE QUE LA PLATEFORME PERMET



RÉGULATEUR/O SNP

- ✓ Utiliser un moteur de recherche (par spécialité médicale, zone géographique etc...)
- ✓ Avoir en visibilité les créneaux disponibles des professionnels de santé interfacés avec leur logiciel éditeur ou non
- ✓ Prendre un rendez-vous pour le compte d'un patient sur la solution de prise de rendez-vous d'un éditeur*
- ✓ Accéder à un tableau de bord référençant l'ensemble des orientations effectuées*



MÉDECIN EFFECTEUR

- ✓ Pour les professionnels de santé non interfacés avec une solution de prise de rendez-vous : mettre en visibilité des créneaux ou plages disponibles et les actualiser (suppression, déclaration d'une indisponibilité)
- ✓ Pour les professionnels de santé interfacés : accepter (ou non) la remontée automatique des créneaux disponibles dans la plateforme
- ✓ Indiquer si une consultation a été effectuée*
- ✓ Accéder à un tableau de bord référençant l'ensemble des actes effectués*
- ✓ Renseigner des informations complémentaires (numéro de téléphone pour être joignable directement pour prendre un patient en sus des créneaux affichés, etc...)

CE QUE LA PLATEFORME N'EST PAS



- Une plateforme de prise de rendez-vous grand public ;
- Une plateforme sur laquelle transite des données personnelles et médicales ;
- Une solution pour la réalisation de téléconsultation ;
- Une solution de paiement lié à un acte médical ;
- Une solution comprenant un système de messagerie sécurisée de santé.

1 ACCÈS AU SAS VIA LA PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE LOCALE

Si le médecin traitant n'est pas disponible, un contact : le SAS

Un assistant de régulation médicale (ARM) écoute, estime le degré d'urgence et oriente l'appelant vers...



2 QUALIFICATION DU BESOIN



URGENCES

Un assistant de régulation médicale d'urgence (ARM)



MÉDECINE GÉNÉRALE

Un opérateur de soins non programmés (OSNP)

EN FONCTION
DES RESSOURCES
DU TERRITOIRE ET
DES BESOINS DES
PATIENTS

Pharmacies
de garde

Centres anti-poison

Réseaux gériatrie,
périnatalité...

Dispositif psychiatrie
(Vigilans...)

Dispositif d'appui
à la coordination
(DAC), structures
médico-sociales
...

3 RÉGULATION MÉDICALE



Un médecin régulateur d'urgence

Le médecin oriente vers un service d'urgence, déclenche l'intervention d'un SMUR ou d'une ambulance, mobilise les services de secours



Un médecin régulateur libéral

L'OSNP ou le médecin oriente et peut prendre rendez-vous pour le patient en fonction de ses besoins (cabinet médical, visite à domicile...) via la plateforme digitale SAS

**UNE COLLABORATION ÉQUILBRÉE ENTRE LA MÉDECINE
D'URGENCE ET LA MÉDECINE DE VILLE**